



**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
RÈGLEMENT D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que toute personne intéressée par la présente demande de dérogation mineure pourra faire parvenir toute contestation détaillée ou commentaire par courriel ([urbanisme@vsmsll.ca](mailto:urbanisme@vsmsll.ca)) ou par lettre adressée au Service de l'urbanisme (3000 chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Québec, J0N 1P0) **au plus tard le mardi 11 juin 2024 à midi**. Le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogations mineures suivantes lors de sa séance du conseil du mercredi 12 juin 2024 à 20h.

**3179, rue Cartier**

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

- De permettre la réduction de la marge latérale gauche à 1.4 m, au lieu du 1.5 m, pour l'ajout d'un abri d'auto attaché au bâtiment principal.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024.

Louis Pilon. M. Sc., M. Éd., DESSAP  
Greffier et responsable des Service juridiques